ART. 2 N° 696

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 696

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 33, insérer la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée sur l'égalité entre femmes et hommes dans l'évolution des carrières et les montées en grade. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons réinsister sur la nécessité de poursuivre le travail engagé pour une égalité entre les femmes et les hommes au sein des forces armées françaises.

Comptant parmi les armées les plus féminisées du monde, l'armée française rencontre toutefois plusieurs difficultés dans l'égalité totale entre femmes et hommes en son sein.

Les carrières des femmes sont en moyenne plus courtes que celles des hommes. Il convient dès lors de poursuivre une réflexion visant à permettre que les femmes connaissent des parcours semblables à ceux des hommes avec une égalité dans les promotions.

ART. 2 N° 696